

QUEL CONTRAT POUR L'ALTERNANCE ?

L'alternance, le parcours idéal pour parfaire son début de carrière.

1 PARCOURS - 2 CONTRATS POSSIBLES

Contrat d'apprentissage

Jeunes de 16 à 25 ans
Travailleurs handicapés
Créateurs ou repreneurs d'entreprise.



Public



Objectif

Insertion professionnelle ou retour à l'emploi grâce à l'obtention d'une qualification
(diplôme ou titre inscrit au RNCP - Répertoire National des Certifications Professionnelles).

CDD entre 6 mois et 4 ans en fonction de
la formation et/ou des besoins de l'entreprise, ou CDI.



Contrat

Entreprises privées, État, collectivités,
établissements publics.



Entreprises d'accueil

Choix dans les formations ouvertes à l'apprentissage
selon décision de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Formation

Au moins 400 heures de cours
en moyenne par année.



Cours

Maître d'apprentissage en entreprise
+ tuteur pédagogique dans la formation.



Suivi

Rémunération en fonction de l'âge et de l'année
de formation (entre 25 % et 78 % du SMIC mensuel).
Frais de formation pris en charge par l'entreprise.



Rémunération

Contrat de professionnalisation

Jeunes de 16 à 25 ans révolus
Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
Bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH ou d'un CUI

CDD entre 6 et 12 mois voire 24 mois par accord
de branche ou CDI.

Employeurs du secteur privé, établissements
publics industriels et commerciaux.

Choix dans toutes les formations
professionnelles de l'Université Lyon 1.

Formation représentant entre 15 et 25 % de la
durée du contrat, ne pouvant pas être inférieure à
150 heures de cours ou à la durée de l'action de
formation si CDI.

Tuteur en entreprise + tuteur pédagogique dans
la formation.

Rémunération en fonction de l'âge (entre 65 % et
80 % du SMIC mensuel pour les - de 26 ans, au
moins 100 % du SMIC mensuel pour les + de 26 ans).
Frais de formation généralement pris en charge
par l'OPCA dont dépend l'entreprise.

Pour toute demande d'information :

Mail : alternance@univ-lyon1.fr • Tél. : 04 72 43 14 49